

# Brigadier-chef : Ouverture des inscriptions aux UV, session 2018

**L'UNSA Police vous informe de l'ouverture des inscriptions aux UV brigadier-chef, pour l'examen 2018.**

- ➔ **Date de clôture des inscriptions** : 26 mai 2017.
- ➔ **Conditions** : 04 ans d'ancienneté dans le grade de brigadier, au 01 janvier 2018.
- ➔ **Les examens auront lieux** :
  - ▶ Pour l'UV1 : du 08 janvier 2018 au 23 février 2018
  - ▶ Pour l'UV2 : du 22 janvier 2018 au 16 février 2018.

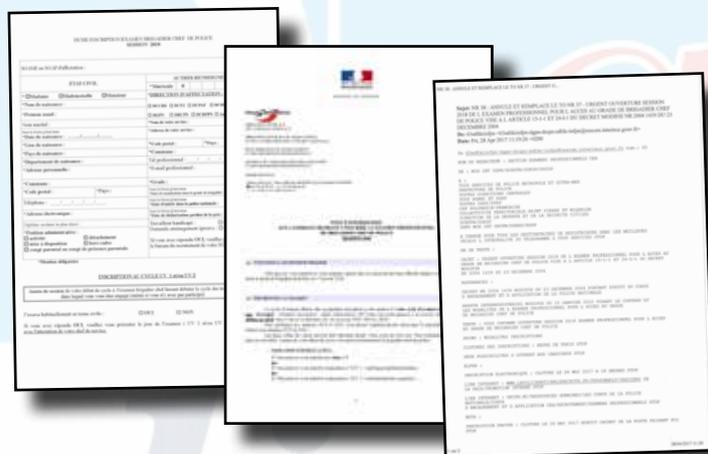
➔ **Deux possibilités d'inscription** :

**1- Par voie électronique** :  
[www.lapolicenationale recrute.fr/personnels/gardiensdelapaix/promotioninterne](http://www.lapolicenationale recrute.fr/personnels/gardiensdelapaix/promotioninterne)

ou sur le site [drcpn.mi](http://drcpn.mi)

**2- Par voie postale** :  
Les courriers doivent être envoyés, en recommandé avec accusé réception, aux SGAMI de rattachement des candidats, avant le 26 mai 2017 minuit.

Ophélie Cohen  
Déléguée Nationale Formation



# UNSA Police, le langage de vérité !



**Sujet:** NR 38 : ANNULE ET REMPLACE LE TO NR 37 - URGENT OUVERTURE SESSION 2018 DE L EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L ACCES AU GRADE DE BRIGADIER CHEF DE POLICE VISE A L ARTICLE 15-1-1 ET 24-1-1 DU DECRET MODIFIE NR 2004 1439 DU 23 DECEMBRE 2004

**De:** 63sdfdcinfpn <63sdfdcinfpn-dgpn-drcpn-sdfdc-infpn@rescom.interieur.gouv.fr>

**Date:** Fri, 28 Apr 2017 11:19:26 +0200

De [63sdfdcinfpn-dgpn-drcpn-sdfdc-infpn@rescom.interieur.gouv.fr](mailto:63sdfdcinfpn-dgpn-drcpn-sdfdc-infpn@rescom.interieur.gouv.fr) num.: 45

NOM DU REDACTEUR : SECTION EXAMENS PROFESSIONNELS CEA

DE : MIN INT DGPN/DCRFPN/SDRDP/DOCDP

A :

TOUS SERVICES DE POLICE METROPOLE ET OUTRE-MER  
PREFECTURE DE POLICE  
TOUTES DIRECTIONS CENTRALES  
TOUS SCAMI ET SGAP  
TOUTES DZRF/DTRF  
CRF POLYNESIE-FRANCAISE  
COLLECTIVITE TERRITORIALE SAINT PIERRE ET MIQUELON  
DIRECTION DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE CIVILES  
DCRFPN/SDRDP  
INFO MIN INT DRCPN/SDARH/BGGP

A CHARGE POUR TOUS LES DESTINATAIRES DE REDISTRIBUER DANS LES MEILLEURS DELAIS L INTEGRALITE DU TELEGRAMME A TOUS SERVICES STOP

NR DE TEXTE :

OBJET : URGENT OUVERTURE SESSION 2018 DE L EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L ACCES AU GRADE DE BRIGADIER CHEF DE POLICE VISE A L ARTICLE 15-1-1 ET 24-1-1 DU DECRET MODIFIE  
NR 2004 1439 DU 23 DECEMBRE 2004

REFERENCES :

DECRET NR 2004 1439 MODIFIE DU 23 DECEMBRE 2004 PORTANT STATUT DU CORPS D ENCADREMENT ET D APPLICATION DE LA POLICE NATIONALE

ARRETE INTERMINISTERIEL MODIFIE DU 15 JANVIER 2010 FIXANT LE CONTENU ET LES MODALITES DE L EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L ACCES AU GRADE DE BRIGADIER CHEF DE POLICE

TEXTE : VOUS INFORME OUVERTURE SESSION 2018 EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L ACCES AU GRADE DE BRIGADIER CHEF DE POLICE

PRIMO : MODALITES INSCRIPTIONS

CLOTURES DES INSCRIPTIONS : HEURE DE PARIS STOP

DEUX POSSIBILITES S OFFRENT AUX CANDIDATS STOP

ALPHA :

INSCRIPTION ELECTRONIQUE : CLOTURE LE 26 MAI 2017 A 18 HEURES STOP

LIEN INTERNET : [WWW.LAPOLICENATIONALERECRUTE.FR/PERSONNELS/GARDIENS DE LA PAIX/PROMOTION INTERNE](http://WWW.LAPOLICENATIONALERECRUTE.FR/PERSONNELS/GARDIENS_DE_LA_PAIX/PROMOTION_INTERNE) STOP

LIEN INTRANET : DRCPN.MI/RESSOURCES HUMAINES/LES CORPS DE LA POLICE NATIONALE/CORPS D ENCADREMENT ET D APPLICATION CEA/RECRUTEMENT/EXAMENS PROFESSIONNELS STOP

BETA :

INSCRIPTION PAPIER : CLOTURE LE 26 MAI 2017 MINUIT CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI STOP

LES FICHES D INSCRIPTIONS DUMENT REMPLIES SERONT TRANSMISES PERSONNELLEMENT PAR LES CANDIDATS UNIQUEMENT PAR COURRIERS RECOMMANDES AVEC ACCUSE RECEPTION ET DEVRONT ETRE ADRESSEES AUX BUREAUX DU RECRUTEMENT DES SGAMI OU SGAP DONT DEPENDENT LES CANDIDATS STOP

AUCUN ENVOI PAR FAX NE SERA RECEVABLE STOP

SECUNDO : CALENDRIER PREVISIONNEL DE L EXAMEN

UV N1 TECHNIQUES PROFESSIONNELLES : DU 8 JANVIER 2018 AU 23 FEVRIER 2018 STOP  
UV N2 COMMANDEMENT ET GESTION : DU 22 JANVIER 2018 AU 16 FEVRIER 2018 STOP

TERTIO : CONDITIONS DE PARTICIPATION

OUVERT AUX BRIGADIERES DE POLICE COMPTANT QUATRE ANS AU MOINS DE SERVICES EFFECTIFS DEPUIS LEUR TITULARISATION DANS CE GRADE AU 1ER JANVIER 2018 STOP

QUARTO :

LES BUREAUX DU RECRUTEMENT DES SGAMI ET SGAP TRANSMETTRONT PAR TELEGRAMME LES MODALITES D INSCRIPTION ET TOUS DOCUMENTS UTILES STOP

DES CLOTURE DES INSCRIPTIONS ET AU PLUS TARD LE 2 JUIN 2017 CHAQUE BUREAU DU RECRUTEMENT DES SGAMI ET SGAP COMMUNIQUERA AUX CHEFS DE SERVICE CONCERNES UNE LISTE NOMINATIVE DES CANDIDATS INSCRITS A CET EXAMEN ET RELEVANT DE LEUR AUTORITE HIERARCHIQUE STOP

SIGNE : MADAME MARJORIE SAUTAREL CHEF DE LA DIVISION DE L ORGANISATION DES CONCOURS ET DES DISPOSITIFS PROMOTIONNELS

STOP ET FIN

**Fiche inscription BC 2018.pdf** Content-Type: application/pdf  
Content-Encoding: base64

**Note instruction BC.pdf** Content-Type: application/pdf  
Content-Encoding: base64



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



DIRECTION GÉNÉRALE  
DE LA POLICE NATIONALE

DIRECTION CENTRALE DU RECRUTEMENT  
ET DE LA FORMATION DE LA POLICE NATIONALE

SOUS DIRECTION DU RECRUTEMENT  
ET DES DISPOSITIFS PROMOTIONNELS

DIVISION DE L'ORGANISATION DES CONCOURS  
ET DES DISPOSITIFS PROMOTIONNELS

SDRDP/DOCDP/N°

Affaire suivie par : Mme Fabienne MORESK et M Christian SALOMON  
☎ 04-73-19-52-75 et 04-73-19-62-39  
E-MAIL : [dcrfpn-recrut-uv@interieur.gouv.fr](mailto:dcrfpn-recrut-uv@interieur.gouv.fr)

**NOTE D'INFORMATION  
AUX CANDIDATS DÉSIANT S'INSCRIRE A L'EXAMEN PROFESSIONNEL  
DE BRIGADIER CHEF DE POLICE  
SESSION 2018**

⇒ **VOUS AVEZ L'ANCIENNETÉ REQUISE**

Vous pouvez vous inscrire si vous comptez quatre ans au moins de services effectifs depuis votre titularisation dans le grade de brigadier de police au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

⇒ **INSCRIPTION A L'EXAMEN :**

Le cycle d'examen débute dès la première inscription à une session et **votre cycle d'examen dure pendant 3 ans.** (*Exemple : Première inscription : année d'inscription 2017 pour une participation à la session 2018, votre cycle débute en 2018, dure 3 ans et s'échelonne sur les sessions 2018, 2019 et 2020.*)

Pour participer aux sessions 2019 et 2020, vous devrez impérativement renouveler la procédure d'inscription relative aux sessions 2019 et 2020 ;

Les deux unités de valeur doivent être obtenues durant votre cycle de trois ans. Vous indiquerez dans la case prévue à cet effet, l'année de votre début de cycle à l'examen professionnel de brigadier-chef de police.

**TROIS CHOIX S'OFFRENT A VOUS :**

① Vous pouvez vous inscrire aux **deux** UV

**ou**

② Vous pouvez vous inscrire uniquement à l'UV 1 « techniques professionnelles »

**ou**

③ Vous pouvez vous inscrire uniquement à l'UV 2 « commandement et gestion »

## ⇒ MODALITÉS D'INSCRIPTION

Vous pouvez vous inscrire selon deux procédures au choix:

### A – INSCRIPTION « PAPIER »

Vous adresserez, personnellement par courrier (courrier recommandé avec accusé réception), votre fiche d'inscription dûment remplie au bureau du recrutement du S.G.A.M.I. ou du S.G.A.P. dont vous dépendez.

La clôture des inscriptions est fixée au **26 mai 2017** à minuit (heure de Paris), cachet de la poste faisant foi.

● Vous voulez vous inscrire aux DEUX UV : UV1 « TECHNIQUES PROFESSIONNELLES » et UV 2 « COMMANDEMENT ET GESTION » :

➔ Vous cochez la case prévue à cet effet dans la fiche d'inscription en face des deux questions libellées comme suit : « Je veux m'inscrire à l'UV 1 » et « Je veux m'inscrire à l'UV2 » en prenant soin de renseigner le domaine opté pour l'épreuve d'entretien avec le jury de l'UV 1 et votre situation quant à l'accomplissement ou non du stage spécifique UV 2.

● Vous voulez vous inscrire à l'UV 1 : « TECHNIQUES PROFESSIONNELLES »

➔ Vous cochez la case prévue à cet effet dans la fiche d'inscription en face de la question libellée comme suit : « Je veux m'inscrire à l'UV 1 » en prenant soin de renseigner le domaine opté pour l'épreuve d'entretien avec le jury de l'UV 1.

● Vous voulez vous inscrire à l'UV 2 : « COMMANDEMENT ET GESTION »

➔ Vous cochez la case prévue à cet effet dans la fiche d'inscription en face de la question libellée comme suit : « Je veux m'inscrire à l'UV 2 » en prenant soin de renseigner votre situation quant à l'accomplissement ou non du stage spécifique UV 2.

➔ Vous ne pourrez passer l'épreuve de l'UV 2 qu'après avoir suivi le stage de préparation obligatoire d'une durée de deux semaines ; si vous avez déjà suivi ce stage il vous sera demandé l'attestation le jour de l'examen de l'UV 2.

➔ En tout état de cause, votre inscription à l'UV 2 vaut automatiquement inscription au stage de préparation obligatoire, sauf si vous l'avez déjà suivi.

### B – INSCRIPTION EN LIGNE

Vous pouvez vous inscrire à l'examen sur le site internet du recrutement de la police nationale « [www.lapolice.nationale.recrute.fr](http://www.lapolice.nationale.recrute.fr) » selon le chemin suivant : {personnels / gardiens de la paix / promotion interne} ou sur le site Intranet de la police nationale « [drcpn.mi](http://drcpn.mi) » selon le chemin suivant : {ressources humaines / les corps de la police nationale / corps d'encadrement et d'application CEA / recrutement / examens professionnels}

La clôture des inscriptions en ligne est fixée au vendredi **26 mai 2017** à 18 h 00 (heure de Paris).

Après avoir cliqué sur « examens professionnels », puis sur le lien « inscription en ligne brigadier-chef », avoir procédé à votre identification, vous pourrez voir affiché la liste des sessions :

- *Brigadier chef - Examen professionnel – National – UV1*
- *Brigadier chef - Examen professionnel – National – UV2*

● Vous voulez vous inscrire aux DEUX UV : UV1 « TECHNIQUES PROFESSIONNELLES » et UV 2 « COMMANDEMENT ET GESTION » :

➔ Vous devrez renseigner les deux fiches d'inscription :

- « *Brigadier chef - Examen professionnel – National – UV1* »
- et
- « *Brigadier chef - Examen professionnel – National - UV2* »

→ Vous devrez obligatoirement vous inscrire et valider votre inscription à l'UV 1 puis, vous effectuerez la même démarche pour l'inscription à l'UV 2, en prenant soin de renseigner les champs obligatoires des trois onglets pour chacune des deux unités de valeur.

✓ **Pour l'UV 1**, vous renseignerez les trois onglets (état civil – autres renseignements – options) de votre fiche d'inscription à l'UV 1. Vous devrez obligatoirement opter, dans l'onglet 3 intitulé « options », pour le domaine correspondant à votre choix pour « l'épreuve entretien avec le jury » : « paix publique » **ou** « migration-frontière » **ou** « ordre public » **ou** « investigation » **ou** « renseignement ».

Il vous sera également demandé d'indiquer la marque et le modèle de votre arme de poing en dotation individuelle.

✓ **Pour l'UV 2**, vous renseignerez les trois onglets (état civil – autres renseignements – options) de votre fiche d'inscription à l'UV 2. Dans l'onglet 2 « autres renseignements », vous devrez répondre à la question suivante « Avez-vous déjà effectué le stage obligatoire UV 2 spécifique à l'examen de brigadier chef de police ».

Si vous avez répondu « oui », vous devrez vous présenter le jour de l'examen avec votre attestation de stage validée par les services de la formation de la police nationale.

Si vous avez répondu « non », votre inscription au stage obligatoire spécifique est prise en compte automatiquement et vous serez convoqué par les services de la formation afin de suivre celui-ci durant deux semaines.

● Vous voulez vous inscrire à l'UV 1 : « TECHNIQUES PROFESSIONNELLES »

→ Vous renseignerez les trois onglets (état civil – autres renseignements – options) de votre fiche d'inscription à l'UV 1. Vous devrez obligatoirement opter, dans l'onglet 3 intitulé « options », pour le domaine correspondant à votre choix pour « l'épreuve entretien avec le jury » : « paix publique » **ou** « migration-frontière » **ou** « ordre public » **ou** « investigation » **ou** « renseignement ».

→ Il vous sera également demandé d'indiquer la marque et le modèle de votre arme de poing en dotation individuelle.

● Vous voulez vous inscrire à l'UV 2 : « COMMANDEMENT ET GESTION »

→ Vous renseignerez les trois onglets (état civil – autres renseignements – options) de votre fiche d'inscription à l'UV 2. Dans l'onglet 2 « autres renseignements », vous devrez répondre à la question suivante « Avez-vous déjà effectué le stage obligatoire UV 2 spécifique à l'examen de brigadier chef de police ».

✓ Si vous avez répondu « oui », vous devrez vous présenter le jour de l'examen avec votre attestation de stage validée par les services de la formation de la police nationale.

✓ Si vous avez répondu « non », votre inscription au stage obligatoire spécifique est prise en compte automatiquement et vous serez convoqué par les services de la formation afin de suivre celui-ci durant deux semaines.

⇒ **DEMANDES D'ÉQUIVALENCE (autorisation de dispense de l'UV1)**

→ Aux termes de l'article 3 de l'arrêté du 15/01/2010 fixant le contenu et les modalités des examens professionnels pour l'accès au grade de brigadier-chef de police, « Bénéficiaire d'une équivalence avec l'unité de valeur de techniques professionnelles (UV n° 1) les titulaires du diplôme de moniteur ou d'animateur en activités physiques et professionnelles à jour de la validation quinquennale ainsi que les titulaires d'un brevet d'État ou d'un titre défini par arrêté ministériel sanctionnant une qualification professionnelle de sécurité et/ou de sauvetage d'un niveau supérieur au premier degré de la spécialité et exerçant celle-ci de façon permanente avec une vocation d'encadrant au sein de leur unité d'affectation. La validité de leur titre s'apprécie au moment de l'inscription à l'examen professionnel ».

→ Dès lors, vous devez vous **inscrire obligatoirement à l'UV1 si vous bénéficiez d'une équivalence et transmettre au SGAMI ou SGAP de rattachement avant la clôture des inscriptions** la copie de votre diplôme cité supra.

→ Un dossier ne comportant pas de justificatif, sera considéré comme incomplet et ne sera pas instruit.

\*\*\*

**NB : Le S.G.A.M.I. ou S.G.A.P. de rattachement est votre SGAMI ou SGAP payeur.**

**RAPPEL :**

**VOUS PERDREZ LE BÉNÉFICE DE TOUTE UNITÉ DE VALEUR (UV 1 ou UV 2) OBTENUE, SI VOUS N'AVEZ PAS OBTENU L'UNITÉ DE VALEUR MANQUANTE (UV 1 ou UV 2) A LA FIN DE VOTRE CYCLE DE 3 ANS.**

**ADRESSES UTILES POUR ENVOYER VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION  
POUR L'EXAMEN BRIGADIER-CHEF DE POLICE**

**LE BUREAU DU RECRUTEMENT DONT VOUS DÉPENDEZ EST FONCTION DE  
VOTRE SITUATION GÉOGRAPHIQUE. AUSSI, SELON VOTRE DÉPARTEMENT, VOUS  
DEVREZ IMPÉRATIVEMENT TRANSMETTRE VOTRE DOSSIER A L'ADRESSE INDIQUÉE CI-  
DESSOUS ET CE, DANS LE DÉLAI LÉGAL.**

VOTRE DÉPARTEMENT	ADRESSE DE VOTRE BUREAU DU RECRUTEMENT
16-17-19-23-24-33-40-47-64-79-86-87	<b>SGAMI SUD-OUEST :</b> Bureau du recrutement – 89 Cours Dupré de Saint-Maur – BP 30091 – 33 041 BORDEAUX cedex
09-11-12-31-32-46-65-81-82	<b>Délégation Régionale du SGAMI SUD :</b> ZI en Jacca – 4 Chemin de Bordeblanque – BP 30321 – 31 776 COLOMIERS cedex
02-59-60-62-80	<b>SGAMI NORD :</b> Bureau du recrutement – Cité administrative – Rue de Tournai 59 012 LILLE cedex
01-03-07-15-26-38-42-43-63-69-73-74	<b>SGAMI SUD-EST :</b> Bureau du recrutement – 215 Rue André Philip – 69 421 LYON CEDEX 03
04-05-06-13-20-30-34-48-66-83-84 2A -2B	<b>SGAMI SUD :</b> Bureau du recrutement – 299 chemin de Sainte-Marthe – 13 313 MARSEILLE cedex 14
08-10-51-52-54-55-57-67-68-88-21-25-39-58-70-71-89-90	<b>SGAMI EST :</b> Bureau du recrutement – Espace Riberpray - Rue Belle Isle – BP 51064 – 57 036 METZ cedex 01
14-18-22-27-28-29-35-36-37-41-44-45-49-50-53-56-61-72-76-85	<b>SGAMI OUEST/TOURS :</b> Bureau du recrutement – 30 Rue du Mûrier – BP10700 – 37 542 SAINT CYR SUR LOIRE cedex
75-77-78-91-92-93-94-95	<b>SGAP de la zone de défense et de sécurité de PARIS :</b> Bureau du recrutement – Préfecture de police – 9 Boulevard du Palais – 75 195 PARIS cedex 4

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L' ADMINISTRATION DE LA POLICE (S.G.A.P) DE :

<b>GUADELOUPE</b>	Bureau des concours - Hôtel de Police - Allée Maurice Micaux - BP 466 - 97 108 BASSE TERRE
<b>GUYANE</b>	Bureau du recrutement - Avenue Gustave Charléty - BP 5005 - 97 305 CAYENNE cedex
<b>MARTINIQUE</b>	Bureau du recrutement - 80 rue de la République - BP 652 - 97 263 FORT DE FRANCE cedex
<b>MAYOTTE</b>	Bureau du recrutement - Rue de la Batterie - BP 448 - 97 610 DZAOUZDI cedex
<b>NOUVELLE CALÉDONIE</b>	Bureau du recrutement - 9 bis Rue de la République - BP C5 - 98 844 NOUMEA cedex
<b>POLYNÉSIE FRANÇAISE</b>	Bureau du recrutement - Sainte Amélie – Route de Faiere - BP 21391 - 98 713 PAPEETE - TAHITI
<b>RÉUNION</b>	Bureau du recrutement - 133 Rue Jean Chatel - BP 900 - 97 400 SAINT-DENIS cedex
<b>SAINT-PIERRE ET MIQUELON</b>	Préfecture de Saint-Pierre et Miquelon - Place du Lieutenant Colonel PIGEAUD - BP 4200 - 97 500 ST PIERRE ET MIQUELON cedex
<b>WALLIS ET FUTUNA</b>	Les résidents de WALLIS ET FUTUNA peuvent s'adresser au SGAP de Nouvelle-Calédonie



**DEMANDE D'INSCRIPTION A L'UNE OU L'AUTRE DES UV OU AUX DEUX**  
(cochez la ou les cases correspondant à votre vœu)

JE VEUX M'INSCRIRE A L'UV 1 « TECHNIQUES PROFESSIONNELLES »	JE VEUX M'INSCRIRE A L'UV 2 « COMMANDEMENT ET GESTION »
<p>*Êtes-vous titulaire d'une <u>équivalence</u> à l'UV 1 conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 15 janvier 2010 pour l'accès au grade de brigadier chef</p> <p align="center"><input type="checkbox"/> OUI                      <input type="checkbox"/> NON</p> <p><b>Important :</b> si vous avez répondu OUI, vous devez fournir impérativement un justificatif de cette équivalence, <b>avant la clôture des inscriptions</b>, à votre SGAMI ou SGAP de rattachement. <b>La validité du titre s'appréciant au jour de la clôture des inscriptions.</b></p>	<p>* Avez-vous déjà effectué le stage obligatoire UV 2 spécifique à l'examen de brigadier chef :</p> <p align="center"><input type="checkbox"/> OUI                      <input type="checkbox"/> NON</p> <p><b>Important :</b> Si vous avez répondu OUI, vous devez fournir impérativement, <b>le jour de l'examen, l'attestation de stage de l'UV 2</b> validée par le département des formations de la sous-direction de la formation et du développement des compétences.</p>
<p>*Épreuve d'entretien avec le jury de l'UV 1: Je choisis le domaine :</p> <p><input type="checkbox"/> Paix Publique                      <input type="checkbox"/> Ordre Public <input type="checkbox"/> Renseignement                      <input type="checkbox"/> Migration-Frontière <input type="checkbox"/> Investigation</p> <p><b>NB : ce choix est définitif et ne pourra être modifié après la date de clôture des inscriptions.</b></p>	
<p><b>Important :</b> Pour les cas de demande d'exemption de l'atelier n°3 de l'UV1 conformément à l'article 4 de l'arrêté du 15 janvier 2010, veuillez prendre attache avec votre SGAMI ou SGAP de rattachement.</p>	
<p><b>*Arme de poing en dotation individuelle</b> (Marque et modèle) :</p>	

Je soussigné(e), ....., certifie sur l'honneur que les renseignements figurant sur le présent imprimé sont exacts et me déclare averti(e) que toute déclaration inexacte serait susceptible de me faire perdre le bénéfice d'une éventuelle admission à l'examen de brigadier chef.

Je reconnais également avoir pris connaissance de la note d'information annexée à la fiche d'inscription.

Fait à ....., le.....

SIGNATURE :

**IMPORTANT :** Vous recevrez en retour cet accusé de réception de prise en compte de votre inscription dès que votre dossier aura été reçu par le bureau du recrutement du SGAMI ou du SGAP dont vous relevez. A cet effet, **vous devez joindre impérativement une enveloppe pré-timbrée indiquant votre adresse.**

**ACCUSE RÉCEPTION DE PRISE EN COMPTE DE VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION**

**(A remplir par le candidat)**

Mme / Mlle / M. ( *ayer la mention inutile* ) Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

**(A remplir par le SGAMI ou SGAP)**

Le bureau du recrutement du *SGAMI* ou du *SGAP* \_\_\_\_\_ a enregistré votre dossier d'inscription, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ sous le numéro \_\_\_\_\_.

**Votre dossier va faire l'objet d'une vérification avant d'être validé. Toute décision de rejet vous sera notifiée.**

CACHET DU BR du SGAMI ou du SGAP

**ADRESSES UTILES POUR ENVOYER VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION  
POUR L'EXAMEN BRIGADIER-CHEF DE POLICE**

**LE BUREAU DU RECRUTEMENT DONT VOUS DÉPENDEZ EST FONCTION DE  
VOTRE SITUATION GÉOGRAPHIQUE. AUSSI , SELON VOTRE DÉPARTEMENT, VOUS  
DEVREZ IMPÉRATIVEMENT TRANSMETTRE VOTRE DOSSIER A L'ADRESSE INDIQUÉE  
CI-DESSOUS ET CE, DANS LE DÉLAI LÉGAL.**

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L' ADMINISTRATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (S.G.A.M.I) DE :

VOTRE DÉPARTEMENT	ADRESSE DE VOTRE BUREAU DU RECRUTEMENT
16-17-19-23-24-33-40-47-64-79-86-87	<b>SGAMI SUD-OUEST :</b> Bureau du recrutement – 89 Cours Dupré de Saint-Maur – BP 30091 – 33 041 BORDEAUX cedex
09-11-12-31-32-46-65-81-82	<b>Délégation Régionale du SGAMI SUD :</b> ZI en Jacca – 4 Chemin de Bordeblanque – BP 30321 – 31 776 COLOMIERS cedex
02-59-60-62-80	<b>SGAMI NORD :</b> Bureau du recrutement – Cité administrative – Rue de Tournai 59 012 LILLE cedex
01-03-07-15-26-38-42-43-63-69-73-74	<b>SGAMI SUD-EST :</b> Bureau du recrutement – 215 Rue André Philip – 69 421 LYON CEDEX 03
04-05-06-13-20-30-34-48-66-83-84 2A -2B	<b>SGAMI SUD :</b> Bureau du recrutement – 299 chemin de Sainte-Marthe – 13 313 MARSEILLE cedex 14
08-10-51-52-54-55-57-67-68-88-21-25-39-58-70-71-89-90	<b>SGAMI EST :</b> Bureau du recrutement – Espace Riberpray - Rue Belle Isle – BP 51064 – 57 036 METZ cedex 01
14-18-22-27-28-29-35-36-37-41-44-45-49-50-53-56-61-72-76-85	<b>SGAMI OUEST/TOURS :</b> Bureau du recrutement – 30 Rue du Mûrier – BP10700 – 37 542 SAINT CYR SUR LOIRE cedex
75-77-78-91-92-93-94-95	<b>SGAP de la zone de défense et de sécurité de PARIS :</b> Bureau du recrutement – Préfecture de police – 9 Boulevard du Palais – 75 195 PARIS cedex 4

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L' ADMINISTRATION DE LA POLICE (S.G.A.P) DE :

<b>GUADELOUPE</b>	Bureau des concours - Hôtel de Police - Allée Maurice Micaux - BP 466 - 97 108 BASSE TERRE
<b>GUYANE</b>	Bureau du recrutement - Avenue Gustave Charléty - BP 5005 - 97 305 CAYENNE cedex
<b>MARTINIQUE</b>	Bureau du recrutement - 80 rue de la République - BP 652 - 97 263 FORT DE FRANCE cedex
<b>MAYOTTE</b>	Bureau du recrutement - Rue de la Batterie - BP 448 - 97 610 DZAOUZDI cedex
<b>NOUVELLE CALÉDONIE</b>	Bureau du recrutement - 9 bis Rue de la République - BP C5 - 98 844 NOUMÉA cedex
<b>POLYNÉSIE FRANÇAISE</b>	Bureau du recrutement - Sainte Amélie – Route de Faiere - BP 21391 - 98 713 PAPEETE - TAHITI
<b>RÉUNION</b>	Bureau du recrutement - 133 Rue Jean Chatel - BP 900 - 97 400 SAINT-DENIS cedex
<b>SAINTE-PIERRE ET MIQUELON</b>	Préfecture de Saint-Pierre et Miquelon - Place du Lieutenant Colonel PIGEAUD - BP 4200 - 97 500 ST PIERRE ET MIQUELON cedex
<b>WALLIS ET FUTUNA</b>	Les résidents de WALLIS ET FUTUNA peuvent s'adresser au SGAP de Nouvelle-Calédonie